



PROCÈS-VERBAL
COMITÉ D'HYGIÈNE, DE SÉCURITÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL ACADÉMIQUE
DU 25/02/22 - EN SALLE SAMUEL PATY ET EN VISIOCONFÉRENCE

La séance est ouverte à 14h10.

La liste des membres participants à la séance est portée en annexe 1.

Un secrétaire de séance adjoint est désigné parmi les représentants du personnel : M. Henri NOURI-FSU.

M. le recteur introduit la séance et rappelle l'ordre de jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 23/11/21, 07/01/22 et du 21/01/22
2. Restitution de la visite CHSCT-A du 03/02/22 au collège de Dombéni
3. Tentative de suicide du gestionnaire du collège de Dombéni
4. Restitution de la visite CHSCT-A du 07/02/22 au collège de Koungou
5. Restitution de la visite CHSCT-A du 15/02/22 au LPO de Kahani
6. La situation à M'roalé
7. La situation sécuritaire à Combani et Mirereni
8. Examens des situations récentes ayant conduit à l'exercice du droit de retrait
9. Restitution de l'enquête du 23/02/22 du collège de Pamandzi (point ajouté à l'ordre du jour)
10. Questions diverses.

Il est proposé d'ajouter à l'ordre du jour, la restitution de l'enquête du 23/02/22 au collège de Pamandzi. L'enquête fait suite aux incidents graves du 21/02/22 à l'extérieur des établissements, pendant lesquels un élève de l'établissement a eu une main arrachée par une bombe lacrymogène.

Déclaration de la FSU (cf. annexe 2)

M. le Recteur : Je remercie les organisations syndicales pour les alertes et pour les travaux qui ont été menés. Il s'agit d'un travail collectif, il nous appartient à tous d'accompagner les collègues. Le rectorat s'attelle à apporter des réponses lorsque nous sommes face à une alerte.

L'île se trouve dans un contexte particulièrement difficile avec tous ces faits de violences. Il nous importe à tous d'apporter des réponses circonstanciées à chaque fois que nous sommes alertés.

Quant aux derniers faits à Dombéni, nous allons davantage travailler sur la communication, la bonne appréhension et l'anticipation des difficultés que pourraient rencontrer les collègues.

Des actions seront entreprises pour :

- Dispenser une formation à l'intention des personnels encadrants.
- Identifier les personnes-ressources en cas de situation de détresse psychologique ou de conflit ponctuel.

1. Approbation du PV CHSCT-A du 23/11/21,07/01/22 et 21/01/22

➤ Séance du 23 novembre 2021

Pas d'observation, le PV est adopté.

➤ VOTANTS : 6

❖ POUR : 6(4 FSU, 1 CGT EDUC'ACTION 1 FO)

- ❖ CONTRE : 0
- ❖ ABSTENTION : 0

➤ Séance du 07 janvier 2022

Pas d'observation, le PV est adopté.

- VOTANTS : 6
 - ❖ POUR : 6(4 FSU, 1 CGT EDUC'ACTION 1 FO)
 - ❖ CONTRE : 0
 - ❖ ABSTENTION : 0

➤ Séance du 21 janvier 2022

Pas d'observation, le PV est adopté.

- VOTANTS : 6
 - ❖ POUR : 6(4 FSU, 1 CGT EDUC'ACTION 1 FO)
 - ❖ CONTRE : 0
 - ❖ ABSTENTION : 0

2. Restitution de la visite CHSCT-A du 03/02/22 au collège de Dombéni

M. le DRH fait un résumé de la visite **-voir le compte-rendu de la visite.**

M. le Recteur : Suite à la recrudescence des tensions dans l'établissement, nous avons pris l'initiative d'organiser une réunion qui se tiendra probablement à la rentrée de mars. À cette réunion seront conviés l'équipe de direction, les représentants du personnel – ceux qui sont représentés ou en interaction dans l'établissement et les représentants des parents d'élèves. Lors de cette réunion, nous ferons un point d'étape sur les engagements qui ont été pris. L'objectif étant que toutes les parties prenantes puissent échanger.

FSU : Cela fait plusieurs années que des remontés à propos des agissements du chef d'établissement nous parviennent (une surveillance étroite, des remontrances devant tout le monde...), nous ne sommes donc pas devant des faits nouveaux même s'il n'y a pas eu de témoignages écrits.

À travers les visites réalisées, nous constatons que les conflits, le mal-être au travail, surviennent généralement dans les établissements en travaux, l'exemple le plus flagrant est celui du collège de Doujani l'année dernière. Le mal-être ne touche pas seulement le personnel, mais également l'équipe de direction. Dans cet établissement, la reprise des travaux avec le retour sans accueil a perturbé les personnels. Il y a par ailleurs de fortes personnalités dans ce collège.

M. le Recteur : Vous avez raison, des personnes à fortes personnalités se côtoient dans cet établissement et c'est source de tensions. Une surveillance accrue est de mise pour veiller à l'apaisement de la situation. Les travaux peuvent accroître des tensions, mais actuellement nous ne réalisons pas de travaux à Dombéni, nous ne pouvons considérer ce motif comme source de ce conflit. A mon sens, la nouvelle configuration spatiale de l'établissement avec un cloisonnement en deux parties contribue à l'isolement. Il est peut-être opportun d'en revoir la configuration en favorisant les services sur les 2 parties du collège.

CGT EDUC'ACTION : Sur les différents établissements visités, il est constaté que plusieurs facteurs peuvent favoriser la survenue des problèmes, des tensions et des fractures. L'insécurité du territoire contribue également à accentuer les difficultés, nous n'avons jamais été confrontés à tant de problèmes, de surcroît sur plusieurs établissements en même temps.

3. Tentative de suicide du gestionnaire du collège de Dombéni

M. le DRH : La tentative de suicide de la gestionnaire révèle un défaut de sa prise en charge. En effet, 3 ans auparavant, l'agent s'était déjà fait accompagner par un représentant de personnel pour faire état d'une souffrance au travail et avait déclaré subir des harcèlements de la part de sa hiérarchie. À

l'époque, aucune prise en charge n'a été proposée.

En octobre dernier, je me suis entretenu avec la gestionnaire pour un rappel à l'ordre après qu'elle ait proféré des attaques à l'encontre de deux agents du rectorat sur les réseaux sociaux. Les attaques portaient sur les compétences professionnelles et le physique.

Après cette rencontre, j'ai reçu un courriel du ministère, la gestionnaire avait écrit au Président de la République pour faire état des harcèlements qu'elle aurait subis dans le cadre de son travail et évoquait des propos suicidaires. J'ai informé la DGRH que je l'avais reçue en présence d'un représentant du personnel peu de temps auparavant dans le cadre de l'accusation sur les réseaux sociaux exposée un peu plus haut. À mon sens, l'entretien avait constitué un point négatif dans le ressenti de l'agent et de son rapport avec l'institution. En l'absence de médecin conseiller technique, j'ai demandé une prise en charge par l'assistante sociale des personnels.

Le mois d'après, le trouble s'accroît dans le collège, il se trouve qu'elle était l'une des meneurs en termes d'agressivité à l'encontre du chef d'établissement.

Le 23 novembre dernier, je me suis rendu dans l'établissement pour une médiation entre le collectif et la direction. Le chef d'établissement s'est alors engagé par écrit à apporter des améliorations sur son management.

En janvier dernier, 2 versions contradictoires nous ont été remontées. D'une part, le collectif note une amélioration du management du chef d'établissement, une démarche de dialogue, les choses allaient mieux. D'autre part, fin janvier, lors d'une audience syndicale, un représentant du personnel m'a fait part de la souffrance de plusieurs agents de l'établissement. Il m'envoie une liste de 7 personnes en grande souffrance.

L'arrivée du médecin de prévention étant prévue au mois de février, nous avons programmé une prise en charge et la transmission de son dossier au médecin à son arrivée. Or, la tentative de suicide a eu lieu en amont.

Aujourd'hui, elle est accompagnée et prise en charge par un psychiatre, le médecin de prévention, son organisation syndicale et le rectorat. Elle est sortie de l'hôpital seulement hier, elle devait sortir le vendredi dernier.

Assez rapidement sont arrivées trois demandes :

- Une reconnaissance et une prise en charge en tant qu'accident de service comme le prévoit la réglementation.
- Un changement de logement, l'acte ayant été commis dans son logement de fonction, elle souhaite avoir un autre logement pour atténuer les effets psychologiques. Une solution est recherchée.
- Une mutation vers l'île de la Réunion, l'académie d'origine de son conjoint ou vers la Martinique, son académie d'origine, alors même qu'elle n'a pas participé au mouvement inter académique. J'ai contacté le ministère pour étudier la possibilité d'accéder à sa demande. Le ministère a soulevé les difficultés pour obtenir un poste de catégories B dans ces 2 académies tant les demandes sont fortes. Cette mutation sera conditionnée à un accord entre les recteurs.

Cette situation montre une prise en charge insuffisante de l'agent dès le début. Des signes avant-coureurs ont été observés, or la prise en charge n'est mise en place qu'après le passage à l'acte. Nous nous efforçons de sortir de cette situation le plus favorablement possible, en essayant de garantir la meilleure reconstruction possible pour l'agent.

M. le Recteur : Je confirme l'engagement d'une discussion avec mes confrères recteurs pour trouver une solution à la demande de mutation. Nous nous attelons sur une note de cadrage permettant d'identifier les personnes ressources ainsi que les conduites à tenir en cas d'incidents.

FSU : La situation de harcèlement a-t-elle été caractérisée ?

M. le Recteur : Pas de caractérisation, l'agent n'a pas non plus exprimé une volonté de porter plainte. Toutefois, nous avons demandé un regard extérieur, une enquête à 360° sera probablement réalisée dans les semaines qui viennent sur l'ensemble des situations au collège de Dembéné.

M. le Médecin de prévention : Je tiens à préciser qu'elle est retournée dans son logement de fonction avec sa famille. Un suivi avec un psychiatre et moi-même est mis en place.

M. le Recteur : Nous vous remercions d'avoir apporté ces précisions. N'hésitez pas à nous faire part

des difficultés éventuelles.

4. Restitution de la visite CHSCT-A du 07/02/22 au collège de Koungou

M. le DRH fait un résumé de la visite **-voir le compte-rendu de la visite.**

M. le Recteur : Les préconisations relèvent davantage du CT que d'une enquête CHSCT, même s'il est important d'aborder les risques psycho-sociaux, de tenir compte des préconisations et d'assurer un suivi régulier sur l'ensemble des faits remontés.

CGT EDUC'ACTION : Le jour de la visite, nous avons appris le décès d'une collègue qui travaillait dans l'établissement et qui se plaignait depuis des mois de son mal-être au travail et des pressions subies.

M. le Recteur : Nous sommes dans la prévention et dans l'apport des solutions. Nous constatons une dégradation de la situation sanitaire et sociale, mais il ne s'agit pas d'un danger grave et imminent. Des mesures seront prises à court terme pour rétablir le dialogue et responsabiliser chacun. Nous serons très vigilants et allons suivre très attentivement l'évolution de la situation dans cet établissement.

CGT EDUC'ACTION : Vous avez indiqué ne pas observer la réalité d'un danger grave et imminent, deux agressions physiques assez violentes ont quand même eues lieu dans l'établissement.

M. le Recteur : Malheureusement, le climat d'insécurité est global sur l'île, pas spécialement dans le collège de Koungou.

FSU : De mon point de vue, il ne s'agit pas seulement d'un climat d'insécurité. Des armes trafiquées, des armes par destination ont été retrouvées à l'intérieur de l'établissement. Le danger est bien réel, l'exercice du droit de retrait motivé.

CGT EDUC'ACTION : 2 collègues se sont faits agresser dans cet établissement, il est compréhensible que les collègues soient angoissés. De plus, des armes circulent au sein de l'établissement, il est légitime de se demander jusqu'où sont capables d'aller les belliqueux.

M. le Recteur : Notre responsabilité collective consiste à ne pas aggraver le climat anxigène par des fausses rumeurs. Il s'agit d'un climat global d'insécurité sur l'île.

Concernant la situation du jour, une enquête sera réalisée dès la rentrée de mars. Elle nous permettra de forger une opinion sur ce droit de retrait. Nous constatons une dramatisation des faits qui, de mon point de vue, ne nécessitent pas qu'on s'emballe aujourd'hui. Nous respectons les droits des collègues, mais actuellement personne ne peut dire exactement l'évènement déclencheur de l'exercice de ce droit de retrait.

FSU : La réglementation prévoit la réalisation d'une enquête afin d'évaluer le danger (grave et imminent ou non) et de déterminer les mesures à prendre et non de se prononcer sur le droit de retrait. Ce que nous demandons dans ce genre d'alerte est la réalisation d'une enquête comme celle faite dernièrement à Tsingoni.

M. le DRH : Comme l'avait indiqué la FSU, le rôle du membre du CHSCT est de constater et d'alerter l'administration de l'existence d'un danger grave et imminent. Quel évènement ou fait justifierait l'exercice d'un droit de retrait du personnel ?

FSU : Si un agent à un motif raisonnable de penser que sa situation de travail présente un danger grave et imminent pour sa vie et sa santé, il peut exercer son droit de retrait. Cette dernière lance une enquête dans l'immédiat.

Des photos vous ont été envoyées. Elles montrent des ciseaux trafiqués pouvant servir d'armes ainsi qu'un couteau fabriqué à partir d'un tire-bouchon introduits dans l'établissement.

Le fait qu'il y ait des armes qui circulent dans l'établissement ne présente-t-il pas un danger grave et imminent ?

M. le Recteur : Ce matin, à l'entrée de l'établissement, la gendarmerie a procédé à une fouille des sacs

des élèves. Des annonces faites font état d'évènements invérifiables ou faux, rien nous permettant de statuer à une situation urgente.

FSU : Nous avons eu l'occasion de nous rendre sur place pour avoir un avis plus objectif sur la situation dans ce collège, nous ne pouvons ignorer la souffrance des personnels. Lors de notre visite, le directeur de la SEGPA a souligné la réalité des dysfonctionnements qu'il convient de reconnaître. L'établissement n'est pas sécurisé, les soirs, les jeunes arrivent à s'y introduire, il y a eu des agressions, le chef d'établissement laisse la porte ouverte etc.

Certes, il est nécessaire de rappeler la règle pour l'exercice d'un droit de retrait, mais les agents regrettent la menace d'une retenue sur salaire dès lors qu'ils exercent leurs droits. Il est nécessaire de revoir la communication, les collègues le vivent mal et cela crée un malaise.

M. le Recteur : Nous allons dispenser une formation à destination des cadres pour rappeler le droit de chacun et ainsi éviter les tensions inutiles. Il est important aussi de rappeler à l'ensemble des personnels les différents dispositifs existants pour exprimer un mal-être. Nous trouvons hors cadre de déclarer un droit de retrait un jeudi après-midi pour le lendemain, de surcroît le dernier jour travaillé avant les vacances et en usant des arguments fallacieux, sans éléments concrets.

Nous ne nous opposons pas à l'exercice d'un droit de retrait quand une raison valable est relatée (caillassage des bus, agressions...). Il faut rappeler la différence entre un mouvement social et un droit de retrait.

FSU : Il ne s'agit pas d'un mouvement social. Nous savons différencier un droit de retrait du mouvement social.

M. le Recteur : Un droit de retrait ne s'exerce pas en mettant en danger les collègues et les élèves. Or, c'est ce qui s'est passé ce matin. Des collègues en droit de retrait se sont tenus devant le collège, ils ont mis en difficulté l'évacuation des élèves.

FSU : La première approche à adopter est l'écoute, ensuite essayer d'expliquer aux collègues ce qu'un droit de retrait. Mais de là, à tout de suite annoncer un retrait de salaire, ce n'est pas la bonne approche. Nous savons tous que la situation est très difficile sur l'île actuellement.

M. le Recteur : Nous veillons à ce qu'il n'y ait pas d'abus à l'utilisation de ce vocabulaire qui a un sens.

FSU : Il est nécessaire de souligner l'écoute de l'équipe de direction du collège de Pamandzi qui a contribué à atténuer le stress des collègues contrairement à celle du collège Koungou.

M. le Recteur : La situation entre ces deux établissements n'est pas identique. Sur Pamandzi, il y a eu des caillassages. Nous avons agi rapidement en envoyant des représentants de l'administration tout en alertant les autorités préfectorales. Quels étaient les signaux d'alerte sur le collège de Koungou ?

CGT EDUC'ACTION : L'enquête déterminera s'il y a matière à se mettre en droit de retrait ou non. Peut-être que ce droit de retrait aura permis d'éviter une journée chaotique.

Nous trouvons choquant les agissements du chef établissement qui a refusé l'accès au registre danger grave et imminent aux collègues.

5. Restitution de la visite CHSCT-A du 15/02/22 au LPO de Kahani

La CGT fait un résumé de la visite -voir le compte-rendu de la visite.

M. le Recteur : Je propose de modifier légèrement le propos de M. Derdewun et d'enlever « n'ai été retenu »

CGT EDUC'ACTION : Actuellement, le lycée fonctionne à jauge réduite, les collègues sont unanimes sur l'avancée pédagogique et en sont satisfaits. Dans l'ensemble nous constatons des progrès, les travaux avancent, les chantiers sont sécurisés. Toutefois, malgré la jauge réduite, des caillassages de faible intensité perdurent.

En outre, beaucoup de collègues qui habitent Combani et ses environs sont usés des caillassages à

répétition qui engendrent un stress permanent et un manque de sommeil. Ils appréhendent le futur.

M. le Recteur : Nous constatons également cette amélioration. En ce moment, les agitations sont localisées au sud de l'île, même si Tsararano, Combani et Mirereni n'en sont pas épargnés.

En effet, les mesures préconisées ont mis du temps à se concrétiser, notamment en matière de recrutement et de sécurisation de l'entrée de l'établissement.

Plusieurs visites (du service technique, directeur du cabinet ou moi-même) ont permis d'accélérer la mise en œuvre des mesures. Des recrutements sont en cours, nous sommes allés du plus facile aux plus difficile.

Nous nous interrogeons sur le maintien ou non des jauges. Dernièrement, nous avons légèrement augmenté la jauge permettant de faire revenir les élèves en classe de première. Il serait prudent de maintenir la jauge actuelle pour la rentrée le temps d'analyser la situation.

Pour l'année scolaire prochaine, à défaut de réduire l'effectif, il sera maintenu au niveau actuel.

6. La situation à M'roalé

FSU : Le fait générateur du droit de retrait ainsi que de l'enquête qui a suivi est l'agression d'un bus sur la route devant le collège. Le droit de retrait s'est exercé sur une journée. La réglementation a bien été respectée, les collègues ont annoncé l'exercice de leur droit de retrait la veille pour le lendemain. Ainsi, ils ont libéré les élèves à l'heure habituelle et ont pu annoncer le dysfonctionnement du lendemain, de ce fait, conseiller aux élèves de rester chez eux. Il n'y a donc pas eu de mise en danger d'autrui.

Lors de l'enquête, nous avons entendu Mme la Principale et les collègues qui sont intervenus lors de l'incident. Les collègues qui se sont interposés étaient très courageux, rien ne les obligeait à agir puisque c'était le rôle des forces de l'ordre. Heureusement qu'ils ont agi, leurs gestes ont peut-être permis d'éviter le pire.

Des mesures ont été prévues pour sécuriser et prévenir d'autre incident :

- Une présence policière pendant les moments chauds.
- Une fermeture constante du parking visiteur.
- Réparation de la clôture du plateau sportif.

Il est constaté qu'aucune de ces mesures n'a été mise en œuvre, cela est d'un effet désastreux. Nous travaillons pour la réalisation de l'enquête et enfin de compte les mesures promises ne sont pas réalisées.

Ce qui s'est passé dans cet établissement relevait des forces de l'ordre, or ces derniers n'étaient pas là. Certes pour diverses raisons, mais les faits sont qu'ils n'étaient pas là, et ce n'est pas de notre ressort d'assurer l'ordre.

En outre, peu d'élèves se rendent au collège actuellement, ceux du village de Mirereni ne viennent pas car ils craignent pour leur sécurité.

M. le Recteur : Nous remercions ceux qui sont intervenus et ceux qui se sont exprimés pour faire comprendre leurs détresses et celles des autres.

M. Directeur de cabinet : Vous avez parfaitement raison, une reconnaissance a d'ailleurs été exprimée en l'honneur des collègues qui se sont exposés sur la voie publique en dehors de l'établissement et du périmètre de leur mission.

Vous avez également raison de rappeler que cela relève du périmètre de forces de l'ordre. Cette semaine, malgré les tensions, aucun incident n'a été enregistré aux abords du collège, ceci est le résultat d'un dispositif mis en place à la fois du côté de la gendarmerie mobile et aussi du côté de la brigade territoriale. La présence des forces de la gendarmerie a permis de protéger les collègues, de préserver l'établissement de tout élargissement et de débordement qui était existant sur le secteur de Combani.

Concernant les engagements pris à l'occasion de l'enquête que nous avons menée, ils étaient de deux ordres :

- Renforcement des moyens humains : assuré par l'affectation de 2 binômes EMS dans l'établissement ;
- La présence d'un dispositif de gendarmerie et à terme une présence stationnaire de gendarmerie avec un dispositif préventif de fouille de sac à l'entrée de l'établissement.

Compte tenu des incidents identifiés tôt le matin du côté de Combani, le dispositif préventif prévu pour le collège a été mobilisé vers les zones des incidences pour protéger l'établissement.

S'agissant de la police municipale de Tsingoni, le partenariat a vocation à se construire. Nous ne pouvons pas nous satisfaire de la situation, c'est très insécurisant pour l'équipe de direction.

Pour terminer, parmi les engagements non-tenus, la problématique des sirènes. Elles doivent être amplifiées pour qu'en cas d'alerte ou de PPMS attentat/intrusion, l'ensemble des collègues notamment en sport puissent les entendre. La commande a été passée avec un coût d'acheminement dépassant le prix du matériel afin que le dispositif soit opérationnel à la rentrée de mars.

S'agissant du portail, il a été constaté une forme d'incivilité de la part de quelques enseignants, qui ont réussi à casser le matériel au bout de 48 heures. S'il n'est pas adapté, nous changerons de fournisseur.

FSU : Le renforcement de cette clôture permettrait aussi d'empêcher les animaux de venir déposer des charognards à l'intérieur de l'établissement. En effet, il est constaté un dépôt de charognard à l'intérieur de l'établissement tous les matins.

M. le Recteur : Nous allons traiter ce problème.

Mme Infirmière conseillère technique : 2 infirmières travaillant à Tsingoni demandent la possibilité de pouvoir travailler avec une association.

M. le Recteur : Une réunion s'est tenue ce matin avec une autre association. Le cadre de l'intervention a été rappelé, l'association doit détenir un agrément local ou un agrément académique lui permettant d'intervenir à la demande. Il est préférable d'établir une convention ou un accord sous votre égide pour que les interventions ne se fassent pas de gré à gré.

Mme Infirmière conseillère technique : Je prends l'attache de l'ARS pour m'assurer qu'il n'y ait pas de contrat local de santé à Tsingoni.

7. La situation sécuritaire à Combani et Mirereni

CGT EDUC'ACTION : Les collègues sont inquiets concernant les faits de violences de ces derniers jours. Leurs inquiétudes portent sur l'application des mesures de mise en sécurité des usagers en cas d'intrusion dans l'établissement. En effet, les salles de classe ne sont pas sécurisées, les portes ne se verrouillent pas de l'intérieur. En outre, les écoles ne sont pas équipées d'alarmes. En cas d'intrusion, chacun doit se débrouiller seul.

M. le Recteur : Nous attendons l'arrivée du nouvel ISST d'ici quelques jours. Le nouvel ISST ne sera pas habilité à faire des inspections le temps de sa formation. Par contre, il pourra s'occuper de la vérification du PPMS et de la formation.

Je propose de mettre à l'ordre du jour du prochain CHSCT un point général sur les PPMS.

CGT EDUC'ACTION : L'état psychologique des collègues qui habitent dans ces zones est inquiétant. Ils n'arrivent plus à dormir, les derniers événements placent les collègues en tension permanente. Certains sont obligés d'aller chez la famille pour pouvoir se reposer.

M. le Recteur : Nous allons recenser les collègues qui sont domiciliés dans la zone de violences importantes-Combani/Mirereni, qui ont besoin d'un accompagnement. Comme ceux ayant subi le décasage à Koungou, nous allons proposer un accompagnement pour un relogement ou une facilitation de leurs mobilités.

8. Restitution de la visite du collège de Pamandzi

La FSU, fait un résumé de la visite-voir **compte rendu de visite**.

M. le Recteur : À mon sens, le cœur du problème dans cet établissement est la sécurisation de la nouvelle zone de rassemblement d'élèves. Cette dernière nécessite davantage de personnel de surveillance. Les préconisations restantes sont pratiquement mises en œuvre ou les seront rapidement.

FSU : Une vive émotion s'est installée après que l'élève du collège a eu la main arrachée par une bombe lacrymogène, source du mouvement du personnel.

M. le Recteur : Les faits survenus dans le collège présentaient des éléments d'urgences, une situation qui a été très mal vécue par l'ensemble du personnel, d'où notre intervention rapide en lien avec les autorités préfectorales.

Cela nous interpelle sur le problème de fond. Nous sommes aujourd'hui attentifs au problème de modulaires qui nécessite de revoir le PPMS, la clôture, et l'organisation de la vie scolaire.

FSU : Le chef d'établissement nous a fait part des démarches infructueuses effectuées auprès des autorités communales pour l'ouverture du gymnase de Pamandzi. Ils ont eu l'interdiction d'aller aux stades et les cours d'EPS ont dû se tenir à l'intérieur de l'établissement.

M. le Recteur : Je comprends que cela accentue l'anxiété des personnels, mais cela n'est pas de notre ressort.

La séance est levée à 16h32.

La secrétaire de séance



Soalaza LE BERRE

Le secrétaire adjoint de séance

Henri NOURI

Henri Nouri

Le recteur



Giles HALBOUT